

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 7 octobre 2019, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 7 octobre 2019**

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h00.

19 10 145

**2. Adoption de l'ordre du jour du 7 octobre 2019**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 7 octobre 2019, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal**
  - 3.1. **De la séance ordinaire du 3 septembre 2019**
  - 3.2. **Erreur cléricale – résolution 19 08 123**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. Maison des jeunes de Coaticook – Brunch bénéfice
7. **Affaires courantes municipales**
  - 7.1. **Dossiers municipaux**
    - 7.1.1. Sécurité civile – Système d'alerte
    - 7.1.2. ADMQ – Activité de perfectionnement – AMP et jurisprudence
    - 7.1.3. Contrat de déneigement MTQ 2019-2020
    - 7.1.4. Demande du Club de Motoneiges Trois-Villages Inc.
    - 7.1.5. Nomination à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook
  - 7.2. **Appel d'offres**
    - 7.2.1. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier
    - 7.2.2. Appel d'offres sur invitation pour l'achat de sel de déglacage
    - 7.2.3. Appel d'offres public pour la construction du bureau municipal
  - 7.3. **Règlements**
    - 7.3.1. Adoption du second projet de Règlement numéro 278-2019 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 231(2012) afin d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié par le règlement 273-2019
    - 7.3.2. Avis de motion - Règlement numéro 279-2019 décrétant une dépense maximale de 430 000\$ et emprunt de 280 000\$ pour la construction d'un bureau municipal
    - 7.3.3. Présentation et dépôt du Règlement numéro 279-2019 décrétant une dépense

maximale de 430 000\$ et emprunt de 280 000\$ pour la construction d'un bureau municipal

#### **7.4. Budget 2020**

7.4.1. Offre de services professionnels – Aviseur légal

#### **8. Rapport du Maire et des conseillers**

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

8.2. Rapport des conseillers

#### **9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**

9.1. Dépôt du rapport mensuel

#### **10. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**

10.1. Dépôt du rapport mensuel

#### **11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

11.1. Dépôt du rapport mensuel

#### **12. Trésorerie**

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

#### **13 Divers**

#### **14. Deuxième période de questions**

#### **15. Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

**19 10 146**

#### **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**19 10 147**

#### **3.2. Erreur cléricale – résolution 19 08 123**

**ATTENDU** qu'à la lecture de la copie de la résolution 19 08 123 Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Barnston-Ouest, il appert évident qu'une erreur s'y est glissée et que les mots [...] *adopte la Politique familiale et des aînés* [...] devraient être [...] *adopte le Plan d'action 2020-2024 de la Politique familiale et des aînés* [...];

**ATTENDU** que conformément à l'article 202.1 du *Code municipal* la secrétaire-trésorière peut modifier une résolution « pour corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise » ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte une version corrigée de la résolution 19 08 123 Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Barnston-Ouest, où seuls les mots précités ont été modifiés et fait sien comme si au long reproduit ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'adopter le libellé corrigé de la résolution 19 08 123 Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Barnston-Ouest, conformément à la volonté de ce conseil et que celle-ci remplace la version précédente à toute fin que de droit.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4. Première période de questions**

##### **6.1.1. Maison des jeunes de Coaticook – Brunch bénéfice**

L'invitation est déposée aux membres du conseil.

19 10 148

##### **7.1.1. Sécurité civile – Système d'alerte**

**ATTENDU** que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* entre en vigueur le 9 novembre 2019 ;

**ATTENDU** que l'objectif du *Règlement* est d'accroître le niveau de préparation aux sinistres à l'échelle des municipalités locales en espérant ainsi minimiser l'impact sur la sécurité des personnes et des biens ;

**ATTENDU** qu'en date du 9 novembre 2019, les municipalités locales doivent être en mesure d'appliquer des procédures d'alerte et de mobilisation, en plus des moyens de secours minimaux ;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu trois offres de fourniture de logiciel pour la gestion d'un système d'alerte ;

**ATTENDU** que le conseil municipal trouve important d'offrir un système d'alerte pouvant mobiliser sa population en cas de sinistre majeur ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que la Municipalité accepte l'offre déposée par Telmatik pour une tarification annuelle de 1 500\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

19 10 149

##### **7.1.2. ADMQ – Activité de perfectionnement – AMP et jurisprudence**

**ATTENDU** que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre à ses membres l'activité de perfectionnement combinant *L'impact de l'arrivée de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux* et *Jurisprudence récente en gestion municipale : principes à retenir, application au quotidien et dernières modifications législatives* ;

**ATTENDU** que l'activité de perfectionnement se tiendra à Sherbrooke le 20 novembre 2019 ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que la directrice générale secrétaire-trésorière s'inscrive à l'activité de perfectionnement offerte par l'ADMQ le 20 novembre 2019 à Sherbrooke.

Que le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement qui lui sont rattachés selon la politique en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.3. Contrat de déneigement MTQ 2019-2020**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a conclu une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec quant à l'exécution du contrat relatif aux travaux de déneigement pour le dossier « 9010-18-4948 – Déneigement, déglacage, fourniture des matériaux et site d'entreposage » pour l'entretien hivernal du chemin de Way's Mills ;

**CONSIDÉRANT** que le montant du contrat accordé à la Municipalité n'excède pas 25 000\$ ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité n'a pas la machinerie requise afin d'effectuer l'entretien hivernal du chemin de Way's Mills ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité octroie, de gré à gré, tel que le permet les dispositions du *Code municipal du Québec*, à l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. le contrat d'entretien hivernal du chemin de Way's Mills pour un montant de 22 751.70\$, toutes taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT** que le contrat est d'une durée d'un an (saison 2019-2020) ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que Monsieur Johnny Pizar, maire, et Madame Sonia Tremblay, directrice générale, secrétaire-trésorière, soient désignés comme signataires du contrat entre l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. et la Municipalité.

Que la Municipalité conserve 2% en frais de gestion pour l'administration du contrat qu'elle a signée avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.4. Demande du Club de Motoneiges Trois-Villages Inc.**

**ATTENDU** que Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc. a déposé une demande concernant la signalisation des sentiers de motoneiges à la Municipalité, en date du 2 octobre 2018 ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal informe Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc. qu'elle s'assurera d'installer et de maintenir la signalisation nécessaire aux traverses du sentier de motoneiges sur les chemins Haskell et Boundary.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.5. Nomination à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook**

Point déjà traité. Voir la résolution 19-09-140.

**7.2.1. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier**

**ATTENDU** la résolution numéro 19-09-138 autorisant la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 5 000 à 8 000 TM de gravier 0-3/4 Mg20-B ;

**ATTENDU** que lesdites soumissions devaient avoir été reçues au plus tard, à 13h30 le lundi 30 septembre 2019 et que deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le même jour à 13h35, à savoir :

**1) 3089-7128 Québec Inc.**

**9.50\$/TM X 5 000 TM = 47 500\$ plus les taxes applicables**

**9.50\$/TM X 6 000 TM = 57 000\$ plus les taxes applicables**

**9.40\$/TM X 7 000 TM = 65 800\$ plus les taxes applicables**

**9.40\$/TM X 8 000 TM = 75 200\$ plus les taxes applicables**

**2) Sintra Inc. – Région Estrie**

**10.74\$/TM X 5 000 TM = 57 000\$ plus les taxes applicables**

**10.74\$/TM X 6 000 TM = 64 440\$ plus les taxes applicables**

**10.74\$/TM X 7 000 TM = 75 180\$ plus les taxes applicables**

**10.74\$/TM X 8 000 TM = 85 920\$ plus les taxes applicables**

**ATTENDU** que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la Municipalité octroie le contrat de fourniture de gravier 0-3/4 (Mg20-B) à l'entreprise 3089-7128 Québec Inc., pour une dépense maximale avant les taxes applicables de 75 200\$.

Que la Municipalité demande, s'il y a lieu, un test de granulométrie à l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. pour s'assurer de la conformité du gravier.

Que le conseil autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.2.1. Appel d'offres sur invitation pour l'achat de sel de déglçage**

**ATTENDU** les besoins de 150 TM en fourniture de sel de déglçage pour la saison hivernale 2019-2020 ;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire obtenir des prix auprès d'au moins deux (2) fournisseurs;

**ATTENDU** que l'estimation de la dépense nette pour la fourniture de sel de déglçage est inférieure à 25 000\$;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

De mandater la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation, selon les besoins formulés par le conseil municipal, auprès d'au moins deux (2) fournisseurs.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.2.3. Appel d'offres public pour la construction du bureau municipal**

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite la construction d'un nouveau bureau municipal qui répondrait mieux aux besoins de l'administration municipale ainsi qu'aux services aux citoyens ;

**ATTENDU** que la Municipalité possède déjà le terrain où sera érigé le nouveau bureau municipal ;

**ATTENDU** que la Municipalité ira en règlement d'emprunt afin de financer la construction du nouveau bureau municipal ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale secrétaire-trésorière afin qu'elle procède à l'appel d'offres public pour la construction du bureau municipal sur le site du SE@O en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.3.1. Adoption du second projet de Règlement numéro 278-2019 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 231(2012) afin d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié par le règlement 273-2019**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de corriger certaines références au règlement de zonage suite à la modification du règlement de zonage ;

**ATTENDU** que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été présenté à la séance du 3 juin 2019 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 juin 2019 ;

**ATTENDU** qu'une consultation publique s'est tenue le 30 septembre 2019 ;

**ATTENDU** que le second projet de règlement a été déposé, présenté et adopté à la séance du 7 octobre 2019 sans modifications ;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

D'approuver et d'adopter le second projet de Règlement numéro 278-2019 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 231(2012) afin d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié par le règlement 273-2019.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.3.2. Avis de motion – Règlement numéro 279-2019 décrétant une dépense maximale de 430 000\$ et un emprunt de 280 000\$ pour la construction d'un bureau municipal**

Avis de motion est donné, par la conseillère Julie Grenier, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement numéro 279-2019 décrétant une dépense maximale de 430 000\$ et un emprunt de 280 000\$ pour la construction d'un bureau municipal.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, un procès-verbal de correction a été déposé au conseil municipal du 3 février 2020 afin d'apporter des corrections à la présente résolution.

### **7.3.3. Présentation et dépôt du Règlement numéro 279-2019 décrétant une dépense maximale de 430 000\$ et un emprunt de 280 000\$ pour la construction d'un bureau municipal**

Le projet de règlement numéro 279-2019 est présenté et déposé par la secrétaire-trésorière Madame Sonia Tremblay, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, un procès-verbal de correction a été déposé au conseil municipal du 3 février 2020 afin d'apporter des corrections au présent point.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 3 octobre 2019, lors de la convocation de la présente séance et conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et il était également disponible pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

**19 10 157**

#### **7.4.1. Offre de services professionnels – Aviseur légal**

**ATTENDU** que le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Barnston-Ouest une offre de services professionnels pour l'année 2020 ;

**ATTENDU** que cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2020.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

#### **8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

#### **9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal et de voirie pour le mois de septembre 2019.

#### **10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement pour le mois de septembre 2019.

#### **11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

Dépôt du rapport de la directrice générale secrétaire-trésorière pour les mois de septembre 2019.

**12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 3 septembre 2019 – 19-09-143	43 993.59\$
B) Dépenses incompressibles – septembre 2019	32 675.05\$
C) Salaires septembre 2019	8 021.65\$
D) Comptes à payer au 7 octobre 2019	82 178.70\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 122 875.40\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

**15. Levée de la séance ordinaire du 7 octobre 2019**

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,**

**Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h53.

**Adoptée à l'unanimité**

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.